

# Registre aux délibérations du conseil communal de Beaufort

## Séance publique du 28 octobre 2013

Date de l'annonce publique de la séance: 22 octobre 2013

Date de la convocation des conseillers: 22 octobre 2013

**Présents:** M. Camille Hoffmann, bourgmestre, président;  
Mme Lily Scholtes et M. Emile Wies, échevins;  
Mme Andreza Sanguessuga Nene, M. Patrick Weber, M. Romain Thielen,  
M. Jean-Paul Stirn, M. Jean-Paul Post, conseillers;  
M. Georges Rischette, secrétaire communal.

**Absent:** Mme Cindy Pereira, conseiller communal, excusée.

**No:** 6

**Réf.:** GR/2013-213

**Objet:** Fixation de la redevance concernant la fourniture de chaleur moyennant réseau

### Le Conseil Communal,

Attendu qu'au cours des dernières années, l'administration communale a réalisé des équipements de production et de distribution de chaleur sur le site « Op der Gare » à Beaufort ;

Attendu que la centrale thermique, le circuit primaire et la station de transfert sont installés dans le local de chauffage de l'école fondamentale à Beaufort ;

Attendu que l'administration communale s'engage à assurer l'exploitation des équipements de production et de distribution de chaleur de l'ensemble immobilier situé aux abords immédiats du complexe scolaire ;

Attendu que la consommation de chaleur en kWh des futurs clients sera mesurée dans la station de transfert par un compteur de chaleur ;

Attendu qu'il y a lieu de fixer un prix unitaire de base de la consommation d'énergie pour la quantité de chaleur livrée aux futurs clients ;

Vu les articles 99 et 107 de la Constitution ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

A l'unanimité,

décide de fixer le prix unitaire de base de la consommation d'énergie pour la quantité de chaleur livrée à  $0,065 \text{ €/kWh} + (6\% \text{ TVA}) 0,0039 \text{ €} = 0,0689 \text{ €/kWh}$ .

Prie l'autorité supérieure de bien vouloir approuver la présente décision.

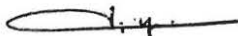
Ainsi décidé en séance, date qu'en tête.

(suivent les signatures)

Pour expédition conforme:

Beaufort, le 13 décembre 2013

Le Bourgmestre,

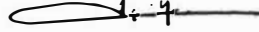


## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Le soussigné bourgmestre de la commune de Beaufort certifie que la présente délibération portant fixation de la redevance concernant la fourniture de chaleur moyennant réseau a été publiée et affichée dans la commune de Beaufort ainsi que dans deux quotidiens publiés et imprimés au Grand-Duché de Luxembourg, en date du 13 décembre 2013.

Beaufort, le 13 décembre 2013

Le Bourgmestre,



Le Secrétaire,

